

24 mars 2020

**Bonjour,**

## **COMMUNICATION EN CONTINU : COVID-19**

### **Les services notariaux demeurent sur la liste des services essentiels**

Comme vous, nous avons entendu la déclaration du premier ministre à l'effet que les services notariaux ne sont pas essentiels.

Nous vous réitérerons que nous avons reçu la confirmation, entre autres par un sous-ministre associé à la Justice, que les services notariaux sont inclus dans la liste des services essentiels.

On vient à l'instant de nous signifier qu'il s'agit d'une confusion et qu'il y aura une rectification des faits à la suite du Conseil des ministres de cet après-midi.

Les services notariaux demeurent donc sur la liste des services essentiels.

---

[NOUS JOINDRE](#)

[ME DÉSABONNER](#)

---

#### **AVIS LÉGAL**

© Chambre des notaires du Québec, 2020. Mention légale : <http://www.cng.org/fr/mentions-legales.html>. Les opinions émises dans les textes n'engagent que la responsabilité des auteurs. Le fait qu'un annonceur puisse présenter de l'information, une chronique, une opinion ou un court dossier dans l'infolettre ne signifie pas nécessairement que ces contenus sont endossés par la Chambre des notaires du Québec. Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.